

Avis des sociétés

Etats Financiers**Universal Auto Distributors Holding**

Siège Social : Immeuble Equinox 1^{er} étage bloc « A », les Berges du Lac II Tunis 1053

La société Universal Auto Distributors Holding public ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 Juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Nouredine BEN ARBIA (HORWATH ACF) et M Hatem BEN NEJI (Global Financial Audit & Consulting).

BILAN (Montants en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		26 882	26 882
Amortissement des immobilisations incorporelles		-26 882	-19 415
Immobilisations incorporelles en cours		0	0
Total des immobilisations incorporelles	N° 4-1	0	7 467
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		401 806	401 806
Amortissement des immobilisations corporelles		-260 826	-175 253
Immobilisations corporelles en cours		0	0
Total des immobilisations corporelles	N° 4-2	140 980	#NOM?
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		84 852 352	84 852 352
Provisions sur immobilisations financières		0	0
Total des immobilisations financières	N° 4-3	84 852 352	84 852 352
Autres actifs non courants	N° 4-4	0	0
Total des autres actifs non courants		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		84 993 332	85 086 372
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	N° 4-5	17 562 133	13 724 215
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		0	0
Placements et autres actifs financiers	N° 4-6	19 300 000	19 300 000
Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	N° 4-7	243 344	92 747
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		37 105 477	33 116 962
TOTAL DES ACTIFS		122 098 809	118 203 334

BILAN (Montants en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		36 953 847	36 953 847
Réserve légale		1 373 140	1 373 140
Prime d'émission		33 846 159	33 846 159
Résultats reportés		6 470 254	6 470 254
Résultat en instance d'affectation		5 275 687	5 468 724
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		83 919 086	84 112 123
Résultat de l'exercice		-256 920	-193 037
Total des capitaux propres avant affectation	N° 4-8	83 662 166	83 919 086
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	N° 4-9	6 275 038	10 787 596
Provision pour risques et charges		0	0
Total des passifs non courants		6 275 038	10 787 596
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattachés	N° 4-10	154 752	120 582
Autres passifs courants	N° 4-11	6 776 118	4 522 742
Concours bancaires et autres passifs financiers	N° 4-12	25 230 735	18 853 328
Total des passifs courants		32 161 605	23 496 652
TOTAL DES PASSIFS		38 436 643	34 284 248
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		122 098 809	118 203 334

ETAT DE RESULTAT (*Montants en dinars*)

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	N° 5-1	0,000	1 049 880
Autres produits d'exploitation		0	0
Production immobilisé		0	0
Total des produits d'exploitation		0	1 049 880
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		0	0
Achats de marchandises consommés		0	0
Achats d'approvisionnements consommés		0	0
Charges de personnel	N° 5-2	103 489	165 166
Dotations aux amortissements et aux provisions	N° 5-3	93 040	94 694
Autres charges d'exploitation	N° 5-4	68 453	451 413
Total des charges d'exploitation		264 982	711 273
RESULTAT D'EXPLOITATION		-264 982	338 607
Charges financières nettes	N° 5-5	-2 102 692	-3 555 355
Produits des placements	N° 5-6	2 110 754	3 025 858
Autres gains ordinaires		0	158
Autres pertes ordinaires		0	-5
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-256 920	-190 737
Impôt sur les sociétés	N° 5-7	0	-2 100
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-256 920	-192 837
Eléments extraordinaires		0	-200
RESULTAT NET		-256 920	-193 037

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (Montants en dinars)

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		-256 920	-193 037
Ajustement pour :			
▪ Amortissements, résorptions et provisions		93 040	94 694
▪ Variations des :			
- Stocks		0	0
- Créances		0	0
- Autres actifs courants	N° 6-1	-3 837 918	645 182
- Fournisseurs et comptes rattachés	N° 6-1	34 170	-135 011
- Autres passifs courants	N° 6-1	2 253 375	973 136
- Autres passifs financiers	N° 6-1	1 906 718	158 824
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		192 465	1 543 789
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		0	-1 919 743
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	29 492
Fl Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		0	-1 890 251
Fl Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissement dividendes		0	0
Augmentation de capital		0	0
Encaissements provenant des emprunts bancaires		0	4 400 000
Remboursements des emprunts bancaires		0	-2 524 234
Encaissements provenant des crédits leasing		0	0
Remboursements des crédits leasing		0	-195 450
Encaissements provenant de la cession des placements à court terme		0	2 207 049
Décassements provenant de l'acquisition des placements à court terme		0	-2 257 049
Fl Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	1 630 316
VA VARIATION DE TRESORERIE		192 465	1 283 853
Trésorerie au début de l'exercice		-2 539 892	-3 823 746
Trésorerie à la fin de l'exercice	N° 6-2	-2 347 428	-2 539 892

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

ARRETES AU 31 Décembre 2020

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	31-déc-20
Revenus	0	Production déstockée	0		
Autres produits d'exploitations	0				
Production Immobilisée	0				
Total	0	Total	0	Production	0
Production	0	Achats consommés	0	Marge sur cout matières	0
Marges sur coût matières	0				
Subventions d'exploitations	0	Autres charges Externes	66 875		
Total	0	Total	66 875	Valeur Ajoutée brute	-66 875
Valeur Ajoutée Brute	-66 875	Impôts et taxes	1 578		
		Charges de personnel	103 489		
Total	-66 875	Total	105 067	Excédent brute d'exploitation	-171 942
Autres produits ordinaires	0	Excédent brute d'exploitation	-171 942		
Produits financiers	2 110 754	Charges financières	-2 102 692		
		Dotations aux Amortissement et aux Provisions ordinaires	-93 040		
		Autres pertes ordinaires	0		
Total	2 110 754	Total	-2 367 674	Résultat des activités ordinaires avant impôt	-256 920
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-256 920	Impot sur le résultat ordinaire	0	Résultat net de l'exercice	-256 920
Gains extraordinaires	0	Pertes extraordinaires	0		
Effet positif des modifications comptables	0	Effet négatif des modifications comptables	0		
Total	0	Total	0	Résultat net après modifications comptables	-256 920

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 : D'ORDRE GENERAL

1-1. Présentation de la société

La société « Universal Auto Distribution Holding » « UADH – SA » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 05 juillet 2013.

Le capital social s'élève à 36 953 847 dinars divisés en 36 953 847 actions d'une valeur de 1 dinar totalement libérée.

La société a pour objet :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;
- La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, sociétés ou syndicats, consortiums, associations en participation ou autres, créés ou à créer ;
- Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1-2. Présentation des états financiers

Les états financiers de la société « Universal Auto Distribution Holding », arrêtés au 31/12/2020, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir : l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.

Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée).

Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles

aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

1-3. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de la société « Universal Auto Distribution Holding », arrêtés au 31/12/2019, sont exprimés en dinars tunisiens et sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur. Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ses états.

1-4. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Pour l'élaboration de ses états financiers, au 31/12/2019, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le coût historique. Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- la convention de l'entité
- la convention de l'unité monétaire
- la convention de la périodicité
- la convention de réalisation du revenu
- la convention de rattachement des charges aux produits
- la convention de l'objectivité
- la convention de la permanence des méthodes
- la convention de l'information complète
- la convention de prudence
- la convention de l'importance relative
- la convention de la prééminence du fond sur la forme

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

NOTE 2 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3-1. Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un

contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement est classé à court terme lorsque l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

À la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

À la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3-2. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat :

Note n° 4-1 :

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2020 à 0 dinars contre 16 428 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Logiciel à statut juridique particulier	26 882	26 882
TOTAL BRUT	26 882	26 882
Amortissement des immobilisations incorporelles	-26 882	-19 415
TOTAL NET	0	7 467

Note n° 4-2 :

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent au 31/12/2020 à 140 980 dinars contre 312 286 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Installation générale agencement aménagement divers	5 912	5 912
Equipeement de bureau	4 521	4 521
Matériel informatique à statut juridique particulier	48 117	48 117
Matériel de transport à statut juridique particulier	343 256	343 256
TOTAL BRUT	401 806	401 806
Amortissement des immobilisations corporelles	-260 826	-175 253
TOTAL NET	140 980	226 553

Note n° 4-3 :

Les immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31/12/2020 à un solde brut de 84 852 352 dinars contre 82 968 129 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Notes
Titres de participation	70 655 583	70 655 583	Note n° 4-3-1
Dépôt et cautionnement	0	0	
Prêt à long terme	14 196 769	14 196 769	Note n° 4-3-2
TOTAL	84 852 352	84 852 352	

Note n° 4-3-1 :

Les titres de participation

Les titres de participation s'élèvent au 31/12/2020 à 70 655 583 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Pourcentage de détention	Nombre de titres	Valeur	Provision
AURES AUTO	100,00%	1 399 940	6 999 700	-
ECONOMIC AUTO	99,91%	69 940	18 883 800	-
AURES GROS	0,07%	600	21 000	-
MAZDA DETAILS	0,20%	100	3 000	-
LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS - LVI	99,99%	6 999 199	42 975 082	-
TRUCKS GROS	0,04%	2	23 176	-
UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES - UAAI	99,99%	699 930	6 999 300	-
VERSEMENT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES UAAI			-5 249 475	-
TOTAL			70 655 583	-

Note n° 4-3-2 :

Les prêts a long terme

Les prêts a long terme s'élèvent au 31/12/2020 à 13 100 604 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
LIG	12 706 648	12 706 648
ECONOMIC AUTO	1 490 121	1 490 121
TOTAL	14 196 769	14 196 769

Note n° 4-5 :

Autres actifs courants

Les Autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2020 à 17 562 133 dinars contre 14 369 397 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	
Fournisseur avances & acomptes	2 500	2 500	
Etat impôts et taxes	1 515 385	1 531 925	Note n° 4-5-2
Crédit de TVA à reporter	584 279	584 279	
TVA déductible	12 906	0	
TVA à régulariser	4 419	4 419	
Comptes des sociétés du groupe	1 191 757	382 069	Note n° 4-5-1
Autres débiteurs divers	296 955	23 265	
Produits à recevoir	13 746 701	10 988 528	
Charges constatées d'avance	207 230	207 230	
TOTAL	17 562 133	13 724 215	

Note n° 4-5-1 :

Comptes sociétés du Groupe

Les Comptes sociétés du Groupe s'élèvent au 31/12/2020 à 405 397 dinars contre 7 381 188 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
LOUKIL MANAGEMENT CONSEIL - LMC	23 329	0
MIG	250 000	250 000
SODEX	132 069	132 069
LOUKIL INVESTMENT GROUP - LIG	0	0
TOTAL	405 397	382 069

Note n° 4-5-2 :

Etat impôts et taxes

Les Etat impôts et taxes s'élèvent au 31/12/2020 à 1 528 291 dinars contre 1 253 689 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Retenues à la source	541 153	552 578
Report IS	974 232	974 232
TVA déductibles	12 906	2 056
TOTAL	1 528 291	1 528 866

Note n° 4-6 :

Placements et autres actifs financiers

Les Placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2020 à 19 300 000 dinars contre 19 257 049 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	
Placement SICAV ALHIFADH	0	0	
Placements courants	19 300 000	19 300 000	Note n° 4-6-1
TOTAL	19 300 000	19 300 000	

Note n° 4-6-1 :

Placements courants

Les Placements courants s'élèvent au 31/12/2020 à 19 300 000 dinars contre 19 257 049 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	
Billets de trésorerie	19 300 000	19 300 000	
Placements TSI	0	0	
Placement SICAV ALHIFADH	0	0	
TOTAL	19 300 000	19 300 000	

Note n° 4-7 :

Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2020 à 243 245 dinars contre 19 257 049 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	
Chèques à l'encaissement	0	0	
Comptes chez intermédiaires en bourse		-4	
Caisse	99	99	
Banques	243 245	92 653	Note n° 4-7-1
Effets à l'escompte	0	0	
TOTAL	243 344	92 747	

Note n° 4-7-1 :

Banques

Les Banques s'élèvent au 31/12/2020 à 0 dinars contre 19 257 049 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	
BTE	0	0	
BNA	0	0	
ATTIJARI	0	0	
ATB	0	0	
BH	0	0	
QNB	83 896	83 896	
BLOCAGE	8 757	8 757	
TOTAL	92 653	92 653	

Note n° 4-8 :

Capitaux Propres

Les Capitaux Propres s'élèvent au 31/12/2020 à 83 662 166 dinars contre 84 112 123 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	36 953 847	36 953 847
Prime d'émission	33 846 159	33 846 159
Réserve légale	1 373 140	1 373 140
Résultats reportés	6 470 254	6 470 254
Résultat en instance d'affectation	5 275 687	5 468 724
Résultat de l'exercice	-256 920	-193 037
TOTAL	83 662 166	83 919 086

La structure du capital social, au 31/12/2020, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit	% de détention	% de détention
LOUKILINVESTMENT GROUP - LIG	26 691 222	26 691 222	72,23%	72,23%
Mr Mohamed LOUKIL	50	50	0,0001%	0,0001%
Mme Zohra LOUKIL	50	50	0,0001%	0,0001%
Mr Bassem LOUKIL	50	50	0,0001%	0,0001%
Mr Walid LOUKIL	50	50	0,0001%	0,0001%
Mme Zeineb LOUKIL	50	50	0,0001%	0,0001%
Mme Thouraya LOUKIL	50	50	0,0001%	0,0001%
Autres actionnaires (Public)	10 262 325	10 262 325	27,77%	27,77%
TOTAL	36 953 847	36 953 847	100%	100%

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

Note n° 4-9 :

Emprunts

Les Emprunts s'élèvent au 31/12/2020 à 6 275 038 dinars contre 15 233 443 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts bancaires	6 194 116	10 622 488
Crédits leasing	80 922	165 108
TOTAL	6 275 038	10 787 596

Note n° 4-9-1 :

Emprunts à long terme

Le détail des emprunts à long terme se présente dans le tableau suivant :

Note n° 4-10 :

Fournisseurs & comptes rattachés

Les Fournisseurs & comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2020 à 154 752 dinars contre 255 594 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs	154 752	120 582
Autres fournisseurs	0	0
Fournisseurs - Effets à payer	0	0
TOTAL	154 752	120 582

Note n° 4-11 :**Autres passifs courants**

Les Autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2020 à 6 776 118 dinars contre 3 549 606 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	
Recette des finances	233 802	231 783	233801,992
Personnel rémunérations dues	53 217	26 604	53216,937
Organismes sociaux (CNSS et autres)	42 795	24 695	42794,781
Comptes des sociétés du groupe	2 483 653	1 934 949	806328,54
Comptes courants actionnaires	486 179	486 179	2483653
Actionnaires dividendes à payer	0	0	
Autres comptes créditeurs	24 870	32 838	
Charges à payer	1 667 192	1 591 283	1667191,682
Produits constatés d'avance	172 228	172 228	172228,3
Traite à payer	22 183	22 183	554099,237
PRODUITS RESERVES	1 590 000		
TOTAL	6 776 118	4 522 742	

Note n° 4-12 :**Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les Concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2020 à 25 230 735 dinars contre 14 039 034 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	
Échéance à moins d'un an sur emprunts	14 315 754	9 392 986	
Échéance à moins d'un an sur crédits leasing	84 186	494 396	
Immobilisation créance		0	
Crédits à court terme	4 400 000	4 400 000	
Intérêts courus	3 390 025	1 483 308	
Billets de trésorerie	450 000	450 000	
Concours bancaires	2 590 770	2 632 638	Note n° 4-12-1
TOTAL	25 230 735	18 853 328	

Note n° 4-7-1 :**Concours bancaires**

Les Concours bancaires s'élèvent au 31/12/2020 à 2 590 770 dinars contre 4 103 331 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
AMEN BANK CHARGUIA	1 221 381	1 221 381
ATB	0	0
BT	5 657	5 657
BH	49 258	49 678
STUSID	1 240 079	1 240 078
BTE	17 259	43
TSI	4	0
BNA	2 889	2 889
ATTIJARI	54 243	54 194
ATB	0	58 717
TOTAL	2 590 770	2 632 638

Note n° 5-1 :

Revenus

Les Revenus s'élèvent au 31/12/2020 à un solde nul contre 5 601 605 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes	0	1 049 880
TOTAL	0	1 049 880

Note n° 5-2 :

Charge de personnel

Les Charge de personnel s'élèvent au 31/12/2020 à 103 489 dinars contre 121 110 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Salaires bruts	88 399	125 753
Charges sociales	15 090	21 375
Autres charges sociales	0	10 416
Provisions pour congés à payer	0	7 622
Autres provisions	0	0
TOTAL	103 489	165 166

Note n° 5-3 :

Dotations aux amortissements et aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2020 à 93 040 dinars contre 97 865 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 467	8 961
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	85 573	85 733
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	0	0
Dotations aux résorptions des charges à répartir	0	0
Provisions pour risques & charges	0	0
TOTAL	93 040	94 694

Note n° 5-4 :

Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2020 à 68 453 dinars contre 433 199 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Achat de fourniture	124	129
Locations		0
Primes d'assurance	15 428	20 604
Entretien et réparations		877
<i>Services extérieurs</i>	15 551	21 610
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	19 147	184 099
Commissions	2 001	60 597
Publicité, publication et relations publiques	3 953	41 836
Voyages et déplacements	21 727	5 546
Frais de télécommunication et Frais postaux	581	1 017
Commissions bancaires	3 916	73 915
Réceptions		2 765
Jetons de présence		52 500
Frais sur effets		0
<i>Autres services extérieurs</i>	51 324	422 276
TFP	1 132	2 515
FOPROLOS	446	1 257
Taxes sur les véhicules		1 040
Droits de timbre et enregistrement		295
Pénalités de retard		2 344
Autres droits et taxes		76
<i>Impôts et taxes</i>	1 578	7 527
TOTAL	68 453	451 413

Note n° 5-5 :

Charges financières nettes

Les Charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2020 à 2 102 692 dinars contre 2 727 436 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des emprunts et dettes	1 889 686	2 630 091
Intérêts des comptes courants	0	0
Intérêts sur prêts	0	267 100
Intérêts sur billets de trésorerie	0	42 487
Intérêts sur crédits leasing	34 058	24 899
Intérêts et agios sur escomptes commerciaux	0	590 778
Moins value latente sur titres SICAV	0	0
Autres	178 948	0
Produits financiers	0	0
Intérêts sur comptes à terme	0	0
TOTAL	2 102 692	3 555 355

Note n° 5-6 :

Produits des placements

Les Produits des placements s'élèvent au 31/12/2020 à 2 110 754 dinars contre 3 262 354 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Produits des placements bancaires	0	0
Intérêts sur prêts accordés	1 168 173	1 446 652
Revenus des billets de trésorerie	936 768	1 579 102
Produits des placements courants	5 813	104
Intérêts de retard sur les billets de trésorerie	0	0
TOTAL	2 110 754	3 025 858

Les états financiers UADH arrêtés au 31/12/2020

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2020

(Montants exprimés en dinars)

	Valeurs brutes					Amortissements						VCN
Désignation	Au 31.12.2019	Acquisitions 2020	Cessions 2020	Reclassement Régul	Au 31.12.2020	Taux Amort.	Au 31.12.2019	Dotations 2020	Reprise sur amortissement	Cessions	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles												
Logiciel à statut juridique particulier	26 882	0	0	0	26 882	33%	19 415	7 467,387	0	0	26 882	0
Total des immobilisations incorporelles	26 882	0	0	0	26 882		19 415	7 467	0	0	26 882	0
Immobilisations corporelles												
Installations générales Agencements et Aménagements	5 912	0	0	0	5 912	10%	2 414	591	0	0	3 005	2 907
Mobilier de bureau	4 521	0	0	0	4 521	10%	957	452	0	0	1 409	3 113
Matériel informatique à statut juridique particulier	48 117	0	0	0	48 117	33%	34 751	15 879	0	0	50 630	-2 512
Matériel de transport à statut juridique particulier	343 256	0	0	0	343 256	20%	137 132	68 651	0	0	205 783	137 473
Total des immobilisations corporelles	401 806	0	0	0	401 806		175 253	85 573	0	0	260 827	140 980
TOTAL	428 688	0	0	0	428 688		194 668	93 041	0	0	287 708	140 980

Les états financiers UADH arrêtés au 31/12/2020

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Résultats reportés	Résultats à affecter	Dividendes	Résultats de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2018 avant affectation des résultats	36 953 847	33 846 159	1 373 140	6 470 254	0	0	5 468 724	84 112 123
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation des résultats avant la décision de l'AGO	0	0	0	0	5 468 724	0	(5 468 724)	0
Soldes au 31/12/2018 après affectation des résultats	36 953 847	33 846 159	1 373 140	6 470 254	5 468 724	0	0	84 112 123
Résultat de l'exercice 31/12/2019	-	-	-	-	-	-	(256 920)	(256 920)
Soldes au 31/12/2019	36 953 847	33 846 159	1 373 140	6 470 254	5 468 724	0	(256 920)	83 855 203

NOTE 7 — ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31/12/2020

Type d'engagement	Valeur totale du crédit	Encours de l'engagement	Tiers	Partie engagée
1. Engagements donnés				
a) Garanties personnelles				
Cautionnement / Aval / Autres garanties	—	—		
b) Garanties réelles				
Nantissement				
Nantissement de 1er rang sur 814 333 actions LVI	5 000 000	4 206 374	Amen Bank	UADH
Nantissement sur 1 628 665 actions LVI	10 000 000	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
Nantissement sur 815 000 actions LVI	5 000 000	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
Nantissement de 1er rang sur 815 000 actions LVI	5 000 000	5 000 000	anque de Tunisie et des Emire	UADH
Hypothèques				
Hypothèque de 1er rang, en pari-passu, sur 3 titres fonciers apportés par LVI/EVI (caution solidaire et hypothécaire) — TF 73592 « Essaada » 561 m², TF 48396 « La Durance » 7 558 m², TF 83387 « Durance II » 237 m² — garantissant le crédit consortial de 25 MDT	25 000 000	24 206 374	QNB / BTE / BNA / Amen Banl	LVI (caution)
Effets escomptés non échus				
Effets escomptés non échus		490 000	Qatar National Bank	UADH
Effets escomptés non échus		800 000	ABC Bank	UADH
2. Engagements reçus				
Néant				
3. Engagements réciproques				
Néant				

Mise à jour (note de garanties) : la ligne « Hypothèque » ci-dessus (surlignée) a été ajoutée. Cette sûreté, apportée par la filiale LVI/EVI et non par la holding, garantit le crédit consortial de 25 MDT au même titre que les nantissements d'actions. Elle était omise de la Note 7 antérieure. Encours = 24 206 374 DT (= somme des encours des 4 nantissements).

NOTE 8 — PARTIES LIÉES au 31/12/2020

a) Conventions de prêt à long terme

Société	Solde au 31/12/2020	Durée / grâce
LIG (convention du 31/12/2016)	12 706 648	10 ans / 3 ans
Economic Auto (convention du 31/12/2016)	1 490 121	5 ans / 1 an

b) Comptes courants groupe – Actif (prêts CT à 8%)

Société	Solde au 31/12/2018
Mediterranean Industrial Group (MIG)	250 000
Loukil Management Conseil	23 329
SODEX	132 069
LIG	786 360

c) Comptes courants groupe – Passif

Société	Solde au 31/12/2018
Etablissement M. LOUKIL & cie	700
MIDCO	830
Inter Equipement	80 060
Groupe Audio com	2 000
Aures Auto	360 000
Aures Gros	325 050
UAII	1 699 638

d) Placements en billets de trésorerie

Banque	Montant	Souscription	Échéance	Taux
ATB	500 000	03/10/2018	01/01/2019	9,00%
AB	5 000 000	24/10/2018	22/01/2019	9,00%
ATB	950 000	23/11/2018	21/02/2019	9,50%
BH	10 000 000	29/12/2018	25/02/2019	9,00%
ATB	600 000	07/09/2018	06/03/2019	9,00%
TOTAL	17 050 000			

e) Comptes courants actionnaires

Actionnaire	Solde au 31/12/2018
Mr Bassem LOUKIL	472 911
Mr Walid LOUKIL	300
Mr Mohamed LOUKIL	6 067
Mme Zohra LOUKIL	2 300
Mme Zeineb LOUKIL	2 300
Mme Thouraya LOUKIL	2 300

Note 9 : Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

1 - AURES AUTO

Certains événements ayant lien de causalité directe et prépondérant avec la situation à la date de clôture ont eu postérieurement à la date de clôture de l'exercice,

En effet l'année 2020 a été marquée dans le monde entier par la propagation du virus COVID 19 qui a eu un impact sur le ralentissement des transactions en général et la perturbation du commerce extérieur, de surcroît, les banques n'ont pas procédé aux débloquages des crédits « COVID » autorisés par le ministère des finances, d'où les difficultés financières de la société.

De plus, La société PSA a mis terme d'une façon unilatérale à son contrat avec la société AURES AUTO, cette situation a eu pour effet l'arrêt de l'importation des voitures neuves d'où l'arrêt de l'activité de la société Aures ayant considéré que cette rupture est abusive a fait recours aux tribunaux de Paris pour entamer une action en justice contre PSA

Par ailleurs, cette situation a eu un impact sur la continuité de l'exploitation, AUES AUTO a fait recours aux procédures de licenciement économiques pour réduire les effectifs du personnel tout en minimisant le coût du licenciement

Aussi, AURES AUTO a entamé des procédures contentieuse contre PSA pour rupture abusive du contrat de représentation commerciale, l'affaire est enrôlée devant le tribunal de commerce de Paris, et AURES AUTO, a pour objectif d'obtenir un jugement condamnant PSA à des dommage et intérêt.

Par ailleurs, AURES AUTO a conclu un accord commercial avec le concessionnaire EXEED, au mois de janvier 2022, toutefois l'entrée effective en exploitation de ce contrat a été reportée à l'année 2025, compte tenu des limitations contractuelles de la présentation commerciale de la marque CITROEN qui s'achève en 2024. En outre, AURES AUTO, a fait recours aux procédures de redressement judiciaire, en respect des dispositions légales en matière de cessation de paiement, et notamment la loi 95-34 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques et les textes subséquents.

Procédures de redressement judiciaire

AURES AUTO a fait recours aux procédures de redressement judiciaire le 30 Juin 2023, le tribunal saisi de la demande a rendu une ordonnance le 19 octobre 2023, décident, après examen des dossiers présentés par la société, l'ouverture des procédures de redressement judiciaire en faveur de la société AURES AUTO conformément à l'article 417 du code de commerce.

L'ouverture des procédures de redressement judiciaire a eu lieu suite à une étude approfondie du tribunal et la tenue de réunions avec le Président Directeur Général de AURES AUTO, le 6 juillet 2023 et le 10 et 12 octobre 2023, ainsi qu'avec le représentant de la Banque Centrale de Tunisie, le 19 octobre 2023.

Le tribunal de première instance de Tunis a ainsi désigné Monsieur Ameur MANSOUR, en tant qu'administrateur judiciaire, chargé d'étudier le plan de redressement présenté par AURES AUTO et de donner son avis là-dessus et de procéder à son amendement, le cas échéant, ainsi que de procéder au contrôle des actes de gestion, tel qu'il ressort de la décision en référence :

نأذن بافتتاح إجراءات التسوية القضائية لفائدة شركة اوراس للسيارة الكائن مقرها ... وفتح فترة مراقبة لمدة اقصاها تسعة " اشهر وتعيين القاضي السيدة ريم محمد قاضيا مراقبا يعهد اليه بالملف والمتصرف القضائي السيد عامر منصور لدراسة برنامج الإنقاذ المقدم من المؤسسة طالبة التسوية وابداء رايه بشأنه وتعديله عند الاقتضاء كمرافقة اعمال التصرف على ان يقدم في ظرف شهرين تقريراً اولياً حول الوضع الاقتصادي والمالي والاجتماعي للمؤسسة وتقريراً في جرد مكاسبها وتقييمها "كما عليه ان يدلي بنتيجة اعماله النهائية للقاضي المراقب في اجل أقصاه اربعة اشهر من تاريخ صدور هذا القرار

Dans ce contexte, et suite à la présentation d'un plan de redressement par notre société, la chambre de conseil au Tribunal de première instance de Tunis, a décidé de soumettre ce plan aux créanciers de AURES AUTO, afin de pouvoir statuer sur sa viabilité,

منطوق الحكم التحضيري الصادر عن حجرة الشورى بتاريخ 5 ديسمبر 2024، " حل المفاوضة وتأخير القضية لجلسة يوم 26 ديسمبر 2024، لمطالبة المتصرف القضائي السيد عامر منصور بإبداء رايه بخصوص برنامج الإنقاذ المقترح من قبل طالبة التسوية وتحرير تقرير يبين فيه مدى إمكانية تطبيقه بالنظر للوضع المالي للمؤسسة وانهاء تقرير للقاضي المراقب السيدة نسرین بن خديم للقيام بالجلسات اللازمة مع الدائنين".

Dès lors, La mission confiée à l'administrateur judiciaire étant circonscrite comme il a été exposé, ce dernier ne pourrait se substituer aux organes de gestion et de délibération de la société, en l'occurrence le conseil d'administration et la direction générale de la société devrait continuer à fonctionner régulièrement, a fin d'entériner les procédures mis en œuvre par la direction générale et de convoquer les assemblée générale des actionnaires pour approuver les décisions du conseil d'administration.

Actions entreprises par la direction générale pour la mise en œuvre du plan de

d'un plan de relance de l'activité ainsi que les résultats à atteindre par la fourniture et la vente de voitures à court, moyen et long termes, les services après-vente, la vente de Le plan de redressement se base sur le contrat de présentation commerciale de la marque FARIZON et deux autres marques chinoises qui vont être dévoilées prochainement, le recours aux financements dont les accords de principe ont été produits, ainsi que la cession des actifs hors exploitation et la production d'un plan de remboursement des dettes

Le plan de remboursement des dettes a été amendé conformément aux suggestions des créanciers et en fonction de l'évolution du contexte législatif en vigueur, à la date de l'arrêté des états financiers, il n'y pas encore de jugement d'homologation du plan de redressement par la chambre de conseil, bien qu'il ait obtenu l'accord de la majorité des créanciers.

2 - GIF - FILTER

Le commissaire aux comptes a attiré l'attention sur le fait que la société encoure un A cet effet, et en date du 01/07/2021 le commissaire aux compte de la société a Les procédures de reglements judiciaires n'ont pas abouti à l'adoption d'un plan de

3 - ECONOMIC AUTO

La société a fait recours aux procédures de redressement judiciaire, le tribunal saisi de la demande a rendu une ordonnance le 16 novembre 2023, décident, après examen des dossiers présentés par la société, l'ouverture des procédures de redressement judiciaire en faveur de la société ECONOMIC AUTO conformément à l'article 417 du code de commerce.

L'ouverture des procédures de redressement judiciaire a eu lieu suite à une étude approfondie du tribunal et la tenue de réunions avec le Président Directeur Général de ECONOMIC AUTO,

Une mission circonscrite a été confiée à l'administrateur judiciaire afin de valider le plan de redressement, ce dernier ne pourrait se substituer aux organes de gestion et de délibération de la société, en l'occurrence le conseil d'administration et la direction générale de la société devrait continuer à fonctionner régulièrement, afin d'entériner les procédures mis en œuvre par la direction générale et de convoquer l'assemblée générale des actionnaires pour approuver les décisions du conseil d'administration.

**Société Universal Auto Distributors Holding S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « Universal Auto Distributors Holding S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 05 juin 2026, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société « Universal Auto Distributors Holding S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir un total bilan de **122.098.809 Dinars**, des capitaux propres positifs de **83.662.166 Dinars**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à **(256.920) Dinars**.

À notre avis, à l'exception de ce qui a été décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- Au 31 décembre 2020, la société « Universal Auto Distributors Holding S.A », détient des participations dans les sociétés du groupe pour une valeur comptable de 70 655 583 dinars, Ces participations n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la valeur d'usage à la date de clôture des comptes de 2020, conformément au traitement prévu par la norme comptable numéro 7 du système comptable tunisien.

- Au 31 Décembre 2020, la société « Universal Auto Distributors Holding S.A », a des dividendes et des intérêts à recevoir des sociétés du groupe pour un montant net de 12 156 700 dinars.

- Au 31 décembre 2020, la société « Universal Auto Distributors Holding S.A » a parmi ses actifs un prêt accordé à la société Economic Auto pour un montant de 1 490 121 dinars et qui n'a pas encore été remboursé à la date de notre rapport.

- Au 31 décembre 2020, la société « Universal Auto Distributors Holding S.A » a parmi ses actifs un prêt en billet de trésorerie accordé à la société Aures Gros pour un montant de 1 450 000 dinars et qui n'a pas encore été remboursé à la date de notre rapport.

- Les immobilisations de la société « UADH », dont la valeur nette s'élève au 31 décembre 2020 à 140 980 dinars, n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique conformément aux exigences de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. De plus, nous n'avons pas reçu un état détaillé des immobilisations à la date de clôture.
- Nous n'avons pas reçu des réponses à nos demandes d'informations adressées aux banques et aux avocats de la société. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.
- La société ne dispose pas de l'ensemble des relevés bancaires de l'année 2020, ce constitue une limitation à nos travaux pour nous assurer de la traduction comptable de l'exhaustivité des opérations bancaires.
- La société n'a pas déposé ses déclarations fiscales mensuelles relatives à l'exercice de 2020,

3. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 9 :

- L'année 2020 a été marquée dans le monde entier par la propagation du virus COVID 19 qui a eu un impact sur le ralentissement des transactions en général et la perturbation du commerce extérieur, de surcroît, les banques n'ont pas procédé aux débloquages des crédits « COVID » autorisés par le ministère des finances, d'où les difficultés financières de la société.
- Les comptes des sociétés du groupe ont été arrêtés avec un grand retard en raison de la perte des bases d'informations comptables et de gestion à la suite d'une cyberattaque subie par les serveurs dédiés au groupe en 2021, certaines sociétés ont dû déplacer et reprendre leur comptabilité sur d'autres systèmes,
- Au cours du mois de janvier 2021 la société PSA a mis terme d'une façon unilatérale à ses contrats avec les sociétés AURES AUTO et AURES GROS, ce qui a eu pour effet l'arrêt de l'importation des voitures neuves et des pièces de rechange, et pratiquement l'arrêt des activités de ces sociétés depuis cette date. Ayant considéré cette rupture abusive, ces sociétés ont entamé des actions en justice contre PSA en faisant recours aux tribunaux de Paris et de Tunis pour réparation des préjudices subis. L'arrêt de l'importation des voitures neuves a eu un impact sur la continuité de l'activité de la société AURES AUTO qui a dû faire recours aux procédures de licenciement économiques du personnel et en juin 2023, la société a fait recours aux procédures de redressement judiciaire en respect des dispositions légales en matière de cessation de paiement, notamment la loi 95-34 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques.
- Suite à l'arrêt des financements des importations des voitures, la société Economic Auto a dû arrêter son activité à partir de juin 2021. La société a fait recours aux procédures de redressement judiciaire, le tribunal saisi de la demande a rendu une ordonnance le 16 novembre 2023, décident, après examen des dossiers présentés par la société, l'ouverture des procédures de redressement judiciaire en faveur de la société Economic Auto conformément à l'article 417 du code de commerce. L'ouverture des procédures de redressement judiciaire a eu lieu suite à une étude approfondie du tribunal et la tenue de réunions avec le Président Directeur Général de Economic Auto. Une mission circonscrites a été confiée à l'administrateur judiciaire afin de valider le plan de redressement, ce dernier ne pourrait se substituer aux organes de gestion et de délibération de la société, en l'occurrence le conseil d'administration et la direction générale de la société devrait continuer à fonctionner régulièrement, afin d'entériner les procédures mis en œuvre par la direction générale et de convoquer les assemblée générale des actionnaires pour approuver les décisions du conseil d'administration.
- Le commissaire aux comptes de la société Gif Filter a attiré l'attention sur le fait que la société encoure un risque significatif quant à sa continuité d'exploitation. A cet effet, et en date du 01/07/2021 le commissaire aux comptes de la société a adressé à la direction générale une lettre d'éclaircissement sur la continuité de l'exploitation conformément à l'article 420 du code de commerce, En date du 23 juillet 2021 la société a répondu qu'un plan de restructuration est en cours de préparation. Les

procédures de règlements judiciaires n'ont pas abouti à l'adoption d'un plan de redressement en premier ressort, le dossier est en cours de jugement à la cour d'appel de Nabeul.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4-1 Evaluation de la continuité d'exploitation de la société

➤ Risque identifié

La société « Universal Auto Distributors Holding » est une société holding dont l'actif est principalement constitué de titres de participation dans les sociétés du groupe et de créances (dividendes et intérêts à recevoir) sur ces mêmes sociétés, représentant respectivement 70 655 583 dinars (60% du total des actifs) et 12 156 700 dinars au 31 décembre 2020.

Comme indiqué au niveau des paragraphes d'observations du présent rapport, plusieurs événements survenus postérieurement à la date de clôture ont significativement affecté la situation financière et la continuité d'exploitation de certaines filiales du groupe : la résiliation unilatérale, en janvier 2021, des contrats conclus avec la société PSA a entraîné l'arrêt de l'importation des véhicules neufs et des pièces de rechange par les sociétés AURES AUTO et AURES GROS, conduisant la société AURES AUTO à recourir, en juin 2023, à une procédure de redressement judiciaire. De même, la société Economic Auto a cessé son activité à partir de juin 2021 et a engagé, le 17 novembre 2023, une procédure de redressement judiciaire. La pandémie de COVID-19 ainsi que la cyberattaque survenue en 2021 sur les serveurs du groupe ont par ailleurs accentué ces difficultés.

Ces événements font peser une incertitude significative sur la capacité de ces filiales à poursuivre leur exploitation et, par voie de conséquence, sur la recouvrabilité de la valeur comptable des titres de participation et des créances détenus par la société sur les sociétés concernées.

Compte tenu de l'importance de ces montants au regard des états financiers pris dans leur ensemble et du degré de jugement significatif requis pour apprécier l'incidence de ces événements sur l'évaluation des actifs concernés et sur la continuité d'exploitation de la société, nous avons considéré ce point comme une question clé de l'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit, nos procédures en réponse à ce risque ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de redressement judiciaire engagées par les sociétés Aures Auto et Economic Auto et apprécier leur incidence sur la situation financière de ces sociétés et sur la valeur recouvrable des titres de participation et créances y afférents ;
- Examiner la correspondance échangée avec les organes de direction et les conseils juridiques du groupe relative au litige avec la société PSA ainsi qu'aux procédures judiciaires en cours ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation des titres de participation et des créances sur les sociétés du groupe compte tenu de ces événements ;
- Analyser les plans d'action envisagés par la Direction pour faire face à ces difficultés, notamment les actions en justice engagées contre PSA et le soutien financier apporté aux filiales concernées ; et

- Vérifier le caractère approprié des informations données dans les notes annexes aux états financiers au sujet de ces incertitudes et de leur incidence sur la continuité d'exploitation.

4-2 Evaluation des titres des participations

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les titres de participation présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (4-3), la valeur comptable nette des titres de participation s'élève à 70 655 583 Dinars au 31 Décembre 2020 et représente 60% du total des actifs.

Les titres de participation sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable « NCT 07 » relative aux placements. La valeur d'usage des participations à long terme est appréciée par la direction de la société en se basant sur différents facteurs prévus par la norme « NCT 7 » relative aux placements tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Compte tenu l'importance de la rubrique titres de participations et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit. Nous avons considéré que la prise en compte des revenus est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus

jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

2. Non-respect des délais légaux de tenue de l'assemblée générale ordinaire

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au 31 décembre 2019 tels que prévus au niveau des articles 3, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que par l'article 275 du code des sociétés commerciales.

De même, la société n'a pas respecté les dispositions des articles 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, et ce qui en concerne la préparation et la publication des indicateurs d'activité et des états financiers intermédiaires accompagnés du ou des rapports des commissaires aux comptes.

3. Séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

En application des dispositions de l'article 215 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, les sociétés cotées en bourse doivent obligatoirement dissocier entre les fonctions de président du conseil d'administration et celle de directeur général.

Par conséquent, la société UADH est dans l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de modifier ses statuts. Le conseil d'administration nommera par la suite son président ainsi que le directeur général de la société.

4. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 juillet 2026
Les Co-commissaires aux comptes

Horwath ACF
Noureddine Ben Arbia



Global Financial Audit & Consulting
Hatem Ben Neji



**SOCIETE UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2020**

Messieurs les actionnaires de la Société Universal Auto Distributors Holding S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31 décembre 2016, une convention de prêt à long terme pour une durée de 10 ans dont 3 années de grâce avec la société Loukil Investment Group moyennant un taux d'intérêt annuel de 8 %. Le solde de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 12 706 748 dinars et il a généré des intérêts financiers réservés de 1 016 540 dinars.
- La société Universal Auto Distributors Holding a accordé en 2018 un financement en compte courant à la société MIG pour un montant de 250 000 dinars au 31 décembre 2020. Ce compte courant a généré des produits financiers réservés de 20 000 dinars en 2020 au taux de 8%.
- La société Universal Auto Distributors Holding a accordé à la société SODEX un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8 %. Le solde de ce prêt s'élève à 132 069 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 200 000 dinars au 31 décembre 2018. Ce prêt a généré des intérêts financiers réservés de 10 565 dinars en 2020.
- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31 décembre 2016, une convention de prêt à long terme pour une durée de 5 ans dont 1 année de grâce avec la société Economic Auto, moyennant un taux d'intérêt annuel de 8 %. Le solde du prêt au 31 Décembre 2019 s'élève à 1 490 121 DT et il a généré des intérêts financiers réservés de 119 210 dinars.
- Les placements en billets de trésorerie s'élèvent au 31 Décembre 2020, à 17 050 000 dinars répartis à 15 600 000 Dinars à la société LIG et 1 450 000 dinars à la société Aures Gros. Ils sont rémunérés au taux d'intérêt annuel de 8 % et ont une durée de 90 jours.
- La société Universal Auto Distributors Holding a obtenu auprès de la société United African Auto-Industries un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8 %. Le solde de prêt s'élève à 1 699 638 au 31 Décembre 2020.
- Le solde des intérêts à recevoir sur les sociétés du groupe s'élève de 7 504 543 dinars au 31 décembre 2020.



Crowe

Horwath ACF
28 Rue 8600, Immeuble Kronfell, 2ème Etage, Charguia 1,
Tunis, 1082, Tunisie
O + 216 71 236 000 F + 216 71 236 436
Email: office-acf@crowe.tn
www.crowe.tn

**GLOBAL FINANCIAL AUDIT
CONSULTING**

Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie
3 avenue louis braille 1002 Tunis, Tunis
Tél : +216 31 400 267 / Fax : +216 32 400 267
E-Mail:

- Le solde des comptes débiteurs des sociétés du groupe se présentent de la manière suivante :

Société	Solde 31/12/2020
Mediterranean Industrial Group (MIG)	250 000
SODEX	132 069
LMC Loukil Management Conseil	23 329
Loukil Investment Group LIG	786 360

- Le solde des comptes créditeurs des sociétés du groupe se présentent de la manière suivante :

Société	Solde 31/12/2020
Etablissement M. LOUKIL & cie	700
MIDCO	830
Inter Equipement	80 060
Groupe Audio com	2 000
Aures Auto	360 000
AURES GROS	325 050
UAII	1 699 638

- Le solde des dividendes à recevoir des filiales se présente de la manière suivante à la clôture de l'exercice 2020 :

Filiales	Solde 31/12/2019
Aures Auto	1 585 044
Economic Auto	3 605 834
LVI	1 049 880
Trucks Gros	1 400

- Les comptes courants créditeurs des actionnaires de la société Universal Auto Distributors Holding se présentent de la manière suivante à la date du 31 décembre 2020 :

Actionnaires	Solde 31/12/2019
Mr Bassem LOUKIL	472 911
Mr Walid LOUKIL	300
Mr Mohamed LOUKIL	6 067
Mme Zohra LOUKIL	2 300
Mme Zeineb LOUKIL	2 300
Mme Thouraya LOUKIL	2 300

2 Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- *Rémunération auprès de la société Aures Auto :*

Mr Bassem Loukil a perçu en 2020 une rémunération brute de 108 402 dinars en tant que Président Directeur Général de la société Aures Auto.

- *Rémunération auprès de la société Economic Auto :*

Mr Walid Loukil a perçu en 2020 une rémunération brute de 108 079 dinars en tant que directeur général adjoint de la société Economic Auto.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 juillet 2026
Les Co-commissaires aux comptes

Horwath ACF
Noureddine Ben Arbia



Global Financial Audit & Consulting
Hatem Ben Neji

